

Les rendez-vous de l'Adaptation

Le cahier adaptation du PPI aligné climat

Qu'est-ce qu'un PPI aligné climat ?

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) aligné climat permet de définir une trajectoire d'investissements adossée aux objectifs que la collectivité s'est fixée en matière de politique climatique, à l'échelle d'un mandat (au minimum). Exercice non obligatoire, il permet de déterminer la capacité d'une collectivité à investir via une analyse préalable de ses marges de manœuvre budgétaires (telles que l'épargne disponible, la capacité d'endettement) et de dialoguer avec les financeurs en montrant les besoins.

Élaborer un PPI aligné climat demande un processus en trois étapes à mettre en place au sein de sa collectivité

1. Définition de sa stratégie climat : objectifs et actions à mener en matière d'atténuation et/ou d'adaptation
2. Calcul des besoins d'investissement nécessaires pour réaliser cette stratégie climat, via les cahiers atténuation et/ou adaptation
3. Détermination et programmation des opérations, avec arbitrages en recettes et/ou dépenses si nécessaire

Le cahier atténuation et le cahier adaptation

Le cahier atténuation

Il vise à planifier les investissements pour les actions contribuant à la réduction des émissions de GES, sans que ce soit nécessairement leur intention première. Les principaux secteurs concernés sont les transports, le bâtiment et l'énergie.

Il donne à titre indicatif et pour point de comparaison les objectifs nationaux par action climat et les trajectoires physiques associées, des fourchettes de coûts (issus d'études nationales de référence et des retours d'expérience des collectivités pilotes), ainsi que le rythme d'investissement climat à réaliser au niveau des collectivités dans leur ensemble.

Il propose une méthode de chiffrage en quatre étapes à appliquer pour chacune des actions climat :

1. Identifier les objectifs climat, par exemple en réduction d'émission de GES.
2. Décliner les objectifs climat en « trajectoire physique » (en kilomètre d'infrastructures de transport décarboné, mètre carré à rénover, etc.).
3. Collecter les coûts unitaires (en €/km, €/m², etc.).
4. Déterminer les investissements climat à réaliser en multipliant la trajectoire par les coûts unitaires.

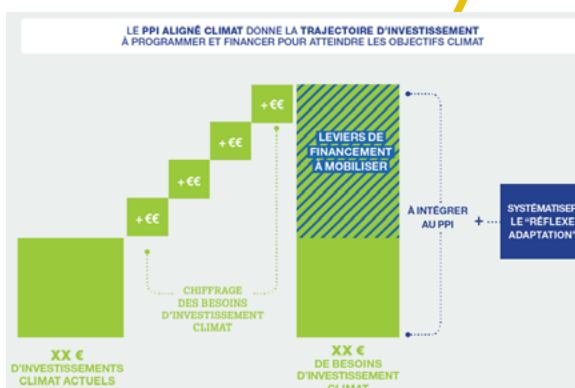
Quelle différence avec le budget vert ?

Deux exercices complémentaires

- Le budget vert est un état des lieux, un point de référence
- Le PPI est une trajectoire d'investissement.

3 éléments peuvent ainsi être articulés pour réaliser un pilotage budgétaire de la transition écologique au sein de la collectivité

- Disposer d'une stratégie climat identifiant les actions climat par secteur à mettre en œuvre et à quel horizon temporel ;
- Mettre en place un budget vert permettant de dresser un état des lieux des dépenses favorables et défavorables à la transition ;
- Réaliser un PPI aligné climat afin d'identifier les éventuels efforts d'investissement à fournir par secteur.



Le cahier adaptation

Il vise d'abord à intégrer le « réflexe adaptation » avant de planifier les investissements additionnels dédiés.

7 domaines d'actions sont retenus dans ce cahier, répartis dans 7 fiches :

- Patrimoine bâti de la collectivité
- Espaces publics
- Réseau de froid
- Transports collectifs
- Eau et assainissement
- Prévention des risques d'inondation
- Préparation et gestion des crises

Le PNACC3 n'étant pas prescriptif sur un niveau d'ambition, la formulation des objectifs à se fixer appartient à la collectivité, en fonction des priorités définies par les élu-es et les contraintes budgétaires.

Aussi, selon les cas, ils peuvent relever pleinement de la compétence des collectivités ou faire l'objet de discussions avec d'autres parties prenantes.

La nature et temporalité des actions peut varier :

- Action à initier sans attendre,
- Actions à planifier pour profiter au mieux des fenêtres d'opportunités offertes par d'autres investissements (par exemple la rénovation thermique des bâtiments ou la modernisation d'infrastructures)
- « Options ouvertes », à utiliser ou pas selon l'évolution de la situation

La structuration des fiches du cahier adaptation

1. Amorcer la démarche

Ce sont les étapes incontournables et incompressibles avant de prendre des décisions d'investissement avisées.

Exemple : étude de vulnérabilités

2. Intégrer un réflexe adaptation

Ce sont les principales familles d'investissement pour lesquelles la prise en compte des projections climatiques nous semble essentielle. Exemple : intégrer le confort d'été dans la rénovation énergétique du bâti

3. Planifier les investissements additionnels

Ce sont les investissements à opérer lorsqu'aucune opération n'est programmée là où les actions d'adaptation sont nécessaires, ou lorsque les opérations sont déployées à un rythme trop lent.

Exemple : mettre en place des protections solaires dans les écoles en attendant une rénovation performante.

4. Alternatives et compléments à l'investissement

Certaines dépenses liées à l'adaptation ne relèvent pas uniquement d'investissements inscrits au PPI et mobilisent aussi :

- le budget de fonctionnement de la collectivité tels que besoins d'animation, dépenses de fonctionnements nécessaires à anticiper (les coûts supplémentaires liés à la végétalisation pour les services concernés par exemple).
- des mesures organisationnelles, qui constituent des compléments ou des alternatives à l'investissement (tels que le renforcement de la maintenance et l'adaptation des modes d'exploitation)

En savoir plus

- *Cahier Adaptation pour les communes et intercommunalités de l'I4CE*

Les leviers de financements pour l'adaptation

Les collectivités devront principalement s'appuyer sur les leviers de financement classiques et sur les dispositifs de financement sectoriels existants pour construire leur stratégie de financement de l'adaptation. Quelques dispositifs spécifiquement orientés vers l'adaptation pourront les compléter tels que le fonds vert, l'Aquaprêt de la Banque des Territoires.

TÉMOIGNAGE

Le PPI aligné climat est à la fois un outil de cohérence et un outil de discussion.

Le dialogue entre binômes agent-es et élu-es des services climat et finances est un facteur de réussite dans la mise en place de cette démarche d'investissement et de dialogue inter-service.

Vivian Dépouès, référent adaptation à l'I4CE